

L'an deux mille vingt, le 17 décembre à 18h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'auditorium de l'école de musique de l'Agglo Pays d'Issoire à Issoire (63500), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

**Objet : Validation du projet éco-responsable bords de Couze – site Mondoury**

Annexe(s) : projet d'appel à manifestation d'intérêt

Date de convocation : 11 décembre 2020

Date d'affichage du compte-rendu : 23 décembre 2020

Secrétaire de séance : SERRA Pierre

Rapporteur : BARRAUD Bertrand

**Nombre de conseillers**

En exercice : 121

Présents : 99

- Titulaires : 94

- Suppléants : 5

Absents ayant donné pouvoir : 11

Absents excusés : 11

**Votants : 110****PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (99)**ADMIRAT Nadine  
AIGOUY ThierryPELISSIER Didier (S)  
ARCHIMBAUD Guy  
ARNAULT LionelBARDY André  
BARRAUD Bertrand  
BARTHOMEUF Serge  
BASTIEN Gérard  
BERNARD Jean-Paul  
BERTHELOT Pascal  
BESSEYRE Fabien  
BESSON Jean-Louis  
BŒUF Nicole  
BOISTARD Philippe  
BOURG FrançoisBRUN Pascale  
BRUNEL SéverineCHABAUD Christelle  
CHABRILLAT Frédéric  
CHALLET Vincent  
SERMAGE André (S)  
CHASSANG Jean-Pierre  
COLLET Jean-Pierre  
CORRE Jean-Marie  
CORREIA Emmanuel  
COSTE YvesCOUDUN Valérie  
CREGUT François  
CROZE Yves-Serge

DENAIVES Catherine

DESVIGNES Jean  
DRUELLE Jean-ClaudeDUBESSY Florence  
DUBOST Philippe  
DUTHEIL Nathalie  
FANJUL José  
FERRARIS Nathalie  
FERREIRA Fernando  
FOUCAULT Marie-Françoise  
MAISONNEUVE Alain (S)  
GARNAVAULT Philippe  
GAUDRIAULT Damien  
GILBERT Odile  
GONTHIER Emmanuel  
GOUSSARD Bérengère  
GOYON Guy  
GREGOIRE Nathalie  
GUILLAUME Julien  
HERBST Nadine  
HOSMALIN Marc  
JAFFEUX Ophélie  
PAULZE Marie-Hélène (S)KINDT Patrick  
LABUSSIÈRE Jean-Marc  
LAGARDE Maguy  
LAMOUREUX Jean-François  
LAVILLE Philippe  
LE MARREC Laurys  
LEGENDRE Denis  
LENEGRE Jean-Louis  
LEROY Véronique

LIVET Bertrand

MAHINC Didier  
MALORON Annie  
MARIANY Marie-Line  
MASSARDIER Marie-LaureMERLEN Bernard  
METEIGNIER Stéphane  
MONTMORY DominiqueNICOLLET Michel  
NUÑEZ-ORTIN Aurélie  
PAGESE Pierre  
PELISSIER Patrick  
PELLEGRINELLI Christophe  
PEREIRA-MAURIAT Christine  
PETELH Sandra

POJOLAT Marie

PRUNIER Jean-Pierre  
PUECH David  
RAVEL Pierre  
RKINA MohammedROUX Bernard  
RYCKEBOER Christian  
SABATIER GillesSAUX Marie-Pierre  
SCHUMACHER Emilie  
SERRA Pierre  
SUIDUREAU Carine  
SUTY Lionel  
TEZENAS Olivier  
THALAUD François  
THERME JacquesTINET Georges  
TOURLONIAS VincentTRILLEAUD Eric  
VARISCHETTI Martine  
VEZON Christophe

PINTE Emmanuel (S)

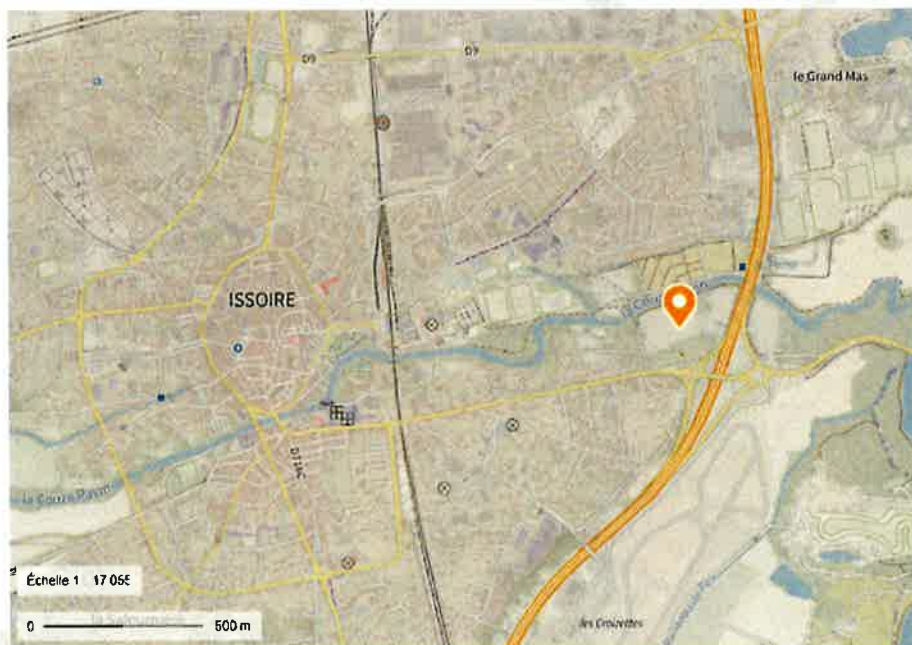
**ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS): (5)** ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier); CHANIMBAUD Lionel (SERMAGE André); FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain); JAFFEUX Sébastien (PAULZE Marie-Hélène); ZANIN Nathalie (PINTE Emmanuel);

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR: (11)** ALBARET Christophe à DUBESSY Florence; BRUNETTI Graziella à PEREIRA-MAURIAT Christine; COSTON David à BARRAUD Bertrand; COSTON Marie à PETEILH Sandra; DABERT Jean-Claude à LEROY Véronique; LLONG Lucie à MAHINC Didier; MEALLET Roger-Jean à MASSARDIER Marie-Laure; PILLON Stéphane à VARISCHETTI Martine; THEVENET Emilie à CORREIA Emmanuel; TREHIN Anne-Marie à LEGENDRE Denis; WALTER Christian à BARRAUD Bertrand;

**ABSENTS EXCUSES: (11)** BARBET Laurent; BRONNER Ulrich; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette; JEANMOUGIN Isabelle; LIGNIERE Frédéric; MOREL Jacques; PRADIER Laurent; ROCHE Roger; ROCHETTE Christophe; SALVINI Luc; SAUVANT Jean-Pierre;

**LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT**

L'Agglo Pays d'Issoire dispose d'une emprise foncière d'environ 5 hectares située sur la commune d'Issoire à proximité immédiate de l'échangeur autoroutier de l'A75 sortie 13. Cette emprise foncière relève du domaine privé de la collectivité.



**Plan de situation**

Elle comprend les parcelles cadastrées section ZM numéros 0002, 0004 à 0006, 0191 à 0198 représentant une superficie totale de 48 871 m<sup>2</sup> répartie de la façon suivante :

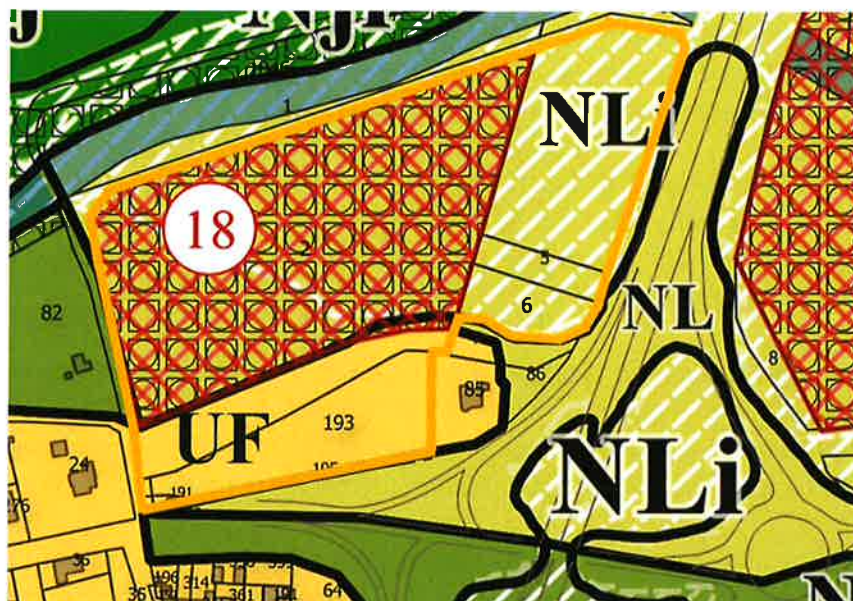
Parcelle	Surface	Parcelle	Surface
ZM 0002	30 240 m <sup>2</sup>	ZM 0193	5 335 m <sup>2</sup>
ZM 0004	8 940 m <sup>2</sup>	ZM 0194	47 m <sup>2</sup>
ZM 0005	1 150 m <sup>2</sup>	ZM 0195	220 m <sup>2</sup>
ZM 0006	2 650 m <sup>2</sup>	ZM 0196	46 m <sup>2</sup>
ZM 0191	119 m <sup>2</sup>	ZM 0197	69 m <sup>2</sup>
ZM 0192	43 m <sup>2</sup>	ZM 0198	12 m <sup>2</sup>

Les parcelles sont inscrites en zones NL, NLi, N et UF du Plan Local d'Urbanisme de la ville d'Issoire. La zone UF représente une superficie de plus de 9 500 m<sup>2</sup>.

La parcelle cadastrée section ZM numéro 0002 est concernée pour partie par un emplacement réservé pour la création d'une aire de stationnement et aménagements de loisir non construits.

Il est à noter que la zone NLi est impactée par le risque inondation de la Couze Pavin et de l'Allier.

Ceci entraîne un fort encadrement des utilisations et aménagements possibles du site.



*Plan de Zonage PLU*

L'Agglo Pays d'Issoire a été sollicitée par un porteur de projet souhaitant réaliser un projet écoresponsable sur cette parcelle et répondant aux contraintes d'aménagement du site. A cette fin, un dossier de présentation a été remis présentant les grands axes du projet qu'il souhaite développer.

La proposition correspond à la mise en œuvre d'un projet d'intérêt général écoresponsable alliant pédagogie, tourisme et économie au cœur d'un parc d'environ 4,9 hectares.

La proposition comprend notamment la création d'un espace écoresponsable comprenant un espace de restauration (et restauration rapide) valorisant le bien manger et le manger local via un travail de pédagogie et de synergie avec les différentes activités prévues sur le site et notamment :

- Des jardins, potager bio et vergers,
- La présence d'animaux sur le site (enclos chèvres, brebis, volailles...) au plus proche des visiteurs et notamment en libre accès à la zone de pique-nique pour que les enfants puissent notamment manger avec,
- La mise en œuvre de divertissements et d'ateliers pédagogiques,
- La mise en valeur des sites touristiques emblématiques du Département et de l'Agglo Pays d'Issoire pour inviter les visiteurs à découvrir le territoire,
- L'intégration d'un tiers-lieu à destination des entreprises,
- ...

Pour synthétiser, les principaux objectifs du projet peuvent être déclinés de la manière suivante :

- Mettre en place un projet innovant, comprenant plusieurs dimensions complémentaires sur le plan économique, et respectueux et utile pour la préservation de la nature,



- Mener un projet pédagogique à destination du grand public, notamment des familles et des jeunes du territoire ainsi que des usagers de l'A75,
- Valoriser les acteurs locaux et les habitants et communiquer généreusement sur la vie du projet,
- Créer un lieu et l'aménager de manière écologique et écoresponsable de A à Z (sur le plan alimentaire, énergétique, des déchets, de la biodiversité, du bruit et de la lumière, des matériaux et des options d'aménagement), et concernant le fonctionnement, il est notamment souhaité d'atteindre l'indépendance énergétique en matière de consommation électrique.

L'emprise foncière concernée relevant du domaine privé de la collectivité, il peut être envisagé la mise à disposition de l'emprise foncière du projet au porteur de projet par le biais d'un bail emphytéotique ou d'une convention d'occupation précaire pour une durée restant à déterminer.

La procédure d'appel à manifestation d'intérêt issue du code général de la propriété des personnes publiques s'applique seulement au domaine public, en l'espèce, il s'agit d'un terrain du domaine privé de l'Agglo Pays d'Issoire cette procédure n'est donc pas obligatoire. Il est toutefois proposé de s'en inspirer en vue de définir la concurrence potentielle au projet.

Pour ce faire, il convient de lancer un appel à manifestation d'intérêt mettant en exergue les caractéristiques principales du projet proposé à l'Agglo Pays d'Issoire et de le publier sur le profil acheteur de la collectivité de manière à établir l'existence ou non de concurrence sur ce type de projet avant la conclusion d'un titre d'occupation du domaine privé de la collectivité. Le projet d'appel à manifestation d'intérêt est ci-annexé.

En cas de concurrence avérée, il conviendra pour l'Agglo Pays d'Issoire de lancer un appel à projet à l'issue de l'appel à manifestation d'intérêt. A l'inverse, si l'appel à manifestation d'intérêt n'entraîne le dépôt d'aucune candidature, l'Agglo Pays d'Issoire pourra mettre en œuvre les formalités nécessaires à la mise à disposition du foncier ci-dessus désigné.

**ENTENDU** le rapport de présentation ;

\*

## CADRE REGLEMENTAIRE

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code du commerce ;

**VU** le code de la commande publique ;

**VU** la loi n° 2020-1379 en date du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 19-02358 en date du 31 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

**VU** la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;

**VU** le projet d'appel à manifestation d'intérêt ci-annexé ;

**CONSIDÉRANT** que l'Agglo Pays d'Issoire a été sollicitée par un porteur de projet souhaitant réaliser un projet d'intérêt général écoresponsable alliant pédagogie, tourisme et économie ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de lancer un appel à manifestation d'intérêt ;

\*

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :

Votants : 110

- Pour : 102
- Contre : 3 (GONTHIER Emmanuel ; LEROY Véronique ; TRILLEAUD Eric)
- Abstentions : 5 (KINDT Patrick ; RAVEL Pierre ; SAUX Marie-Pierre ; SUTY Lionel ; TINET Georges)

- **D'approuver le recours à l'appel à manifestation d'intérêt en vue de définir la concurrence potentielle au projet d'intérêt général soumis à l'Agglo Pays d'Issoire par le porteur de projet ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à engager toutes les formalités nécessaires à la passation de l'appel à manifestation d'intérêt ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président, en cas de concurrence, à engager et réaliser toutes les démarches et à signer tous actes relatifs à la procédure d'appel à projet.**

\*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 18/12/2020

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 18 /12 /2020